

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Sainte-Thérèse-de-Gaspé tenue à l'hôtel de ville, au 374, route 132 à Sainte-Thérèse-de-Gaspé, le 9 juillet 2019, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Sont présents :	M.	Roberto Blondin, maire
	MME	Nadine Lelièvre, conseillère
	MM.	Jacques Desbois, conseiller
		Jeannot Couture, conseiller
		Jacques Roussy, conseiller

Sont absents :	M.	Patrick Lebreux, conseiller
		Roland Vallée, conseiller

Les membres présents forment quorum, sous la présidence de monsieur Roberto Blondin, maire

Sont également présents :
Luc Lambert, directeur général
René Desbois, inspecteur

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire ouvre la séance à 19 : 30 heures, constate le quorum et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

2019-07-099

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la session
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal du 27 mai et 18 juin 2019
- 4- Correspondance
- 5- Liste du journal des déboursés et rapport des salaires nets
- 6- Liste des comptes fournisseurs
- 7- Décret ou annexion d'une partie du territoire de la Ville de Percé
- 8- Programme d'aide à la voirie locale – Demande d'aide financière 2019-2020
- 9- Rétrocaveuse
- 10- Directives de chantiers – 9001-8839 Québec Inc.
- 11- Office du tourisme du Rocher-Percé - Membership 2019
- 12- Autres sujets : La grande course de Chandler Desjardins
Soumissions pour Camionnette Ford Ranger 2004
Offre d'achat de terrain – M. Jean-Luc Lelièvre
- 13- Période de questions
- 14- Clôture de la session

Il est proposé par Jeannot Couture et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour et garde le point « autres sujets » ouvert.

2019-07-100

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 27 MAI ET 18 JUIN DU 2019

Il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte les procès-verbaux du 27 mai et 18 juin 2019 tels que rédigés.

2019-07-101

CORRESPONDANCE

Le maire informe les membres du conseil municipal de la correspondance reçue au mois de juin 2019.

2019-07-102

LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS, DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS ET DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

Il est proposé par Nadine Lelièvre et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise le paiement des dépenses effectuées par un fonctionnaire dans le cadre d'une délégation de compétences (Règlement 2007-254) et qui apparaissent dans la liste des comptes fournisseurs du mois de juin 2019.

QUE le conseil municipal prend acte du journal des déboursés et du rapport des salaires nets du mois de juin 2019.

2019-07-103

DÉCRET OU ANNEXION D'UNE PARTIE DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE PERCÉ

Remis à une séance ultérieure.

2019-07-104

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2019-2020

Il est proposé par Jeannot Couture et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise le directeur général à présenter les dépenses budgétées en voirie au montant de 53 200 \$ dans le Programme d'aide à la voirie locale 2019-2020.

2019-07-105

RÉTROCAVEUSE

Il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal mandate M. René Desbois pour aller voir des rétrocaveuses.

2019-07-106

DIRECTIVES DE CHANTIERS – 9001-8839 QUÉBEC Inc.

Il est proposé par Jacques Desbois et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal accepte les directives de chantiers de la compagnie 9001-8839 QUÉBEC Inc. concernant le contrat de la réfection de la station de pompage SP3. La directive numéro 1 augmentation de 4 584\$, la directive numéro 2 un crédit de 1650.15 \$ et la directive numéro 3 augmentation de 1 477.56 \$.

2019-07-107

OFFICE DU TOURISME DU ROCHER-PERCÉ - MEMBERSHIP 2019

Il est proposé par Jeannot Couture et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal accepte de payer le Membership 2019 de l'Office du tourisme du Rocher-Percé au montant de 386.68 \$.

2019-07-108

LA GRANDE COURSE DE CHANDLER DESJARDINS

Il est proposé par Nadine Lelièvre et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise le passage sur le territoire de municipalité la grande course de Chandler Desjardins à la condition d'avoir l'autorisation du ministère des Transports du Québec. Cet événement se tiendra, le 22 septembre 2019, cette campagne de fonds est au profit de la Fondation du CSSS du Rocher-Percé.

2019-07-109

SOUSSION FORD RANGER 2004

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu deux soumissions par les personnes intéressées à l'achat de la camionnette Ford 2004 ;

CONSIDÉRANT QUE M. Réal Larocque a fait une offre de 405 \$ et M. Éric Lambert une offre de 525 \$;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Jacques Desbois et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal vend la camionnette Ford Ranger 2004 à monsieur Éric Lambert pour un montant de 525 \$.

QUE le directeur général soit autorisé à signer tous les documents relatifs à la vente ci-haut mentionnée.

2019-07-110

OFFRE D'ACHAT TERRAIN – M. JEAN-LUC LELIÈVRE

Il est proposé par Jeannot Couture et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal accepte l'offre de 6 500 \$ de M Jean-Luc Lelièvre pour la vente d'une partie de son terrain portant le numéro de lot 5 649 219 dont la superficie est de plus ou moins 10 acres.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 20 : 02 heures et elle s'est terminée à 20 : 19 heures.

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je soussigné, Luc Lambert, directeur général, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants pour payer les dépenses mentionnées au procès-verbal.

Signé _____

2019-07-111

CLÔTURE DE LA SÉANCE

La clôture de la séance est proposée par Nadine Lelièvre à 20 : 20 heures.

Roberto Blondin, maire

Luc Lambert, directeur général
et secrétaire-trésorier

« Je, Roberto Blondin maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.»